

Soutien aux commerces de proximité

CC TERROIR DE CAUX

Présentation du dispositif

Aide destinée à soutenir les commerces de proximité dans leurs projets d'investissement.

Le dispositif vise notamment à renforcer l'attractivité des centres-bourgs et à maintenir une offre de services de proximité adaptée au territoire rural.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux entreprises commerciales, artisanales et de services implantées sur le territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises commerciales, artisanales ou de services doivent remplir les conditions suivantes :

- être en activité depuis plus de 3 ans,
- disposant d'une devanture commerciale,
- ayant un projet d'investissement contribuant à la modernisation ou à l'attractivité de leur établissement.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont soutenus les investissements portant sur :

- la modernisation des locaux d'activité,
- le renouvellement des équipements productifs,
- la rénovation des façades,
- la sécurisation et l'accessibilité des locaux,
- l'aménagement d'un véhicule de tournée.

Les dépenses d'investissement doivent être comprises entre 2 500 € et 100 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention à l'investissement, correspondant à 25% des dépenses éligibles.

L'aide est plafonnée à 12 500 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit prendre contact avec la Communauté de communes Terroir de Caux afin de connaître les modalités de dépôt de la demande et les pièces à fournir.

Contact : cdiallo@terroirdecaux.net

Organisme

CC TERROIR DE CAUX

Communauté de Communes Terroir de Caux

- 11 rue de Dieppe
76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX